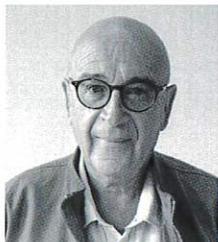


VOTRE, NOTRE GAZETTE



Edition spéciale fêtes de fin d'année

Chères Brizambourgeoises,
chers Brizambourgeois,

Vous trouverez dans cette Gazette spéciale Fin d'Année, une invitation à la Cérémonie des Vœux de la Municipalité. C'est un moment de partage qui permet entre autres aux nouveaux habitants et entreprises de la Commune de rencontrer les élus, les associations et les Brizambourgeois ; Cérémonie qui se terminera par un moment de convivialité. Vous trouverez également l'invitation de nos Pompiers pour la cérémonie et le banquet de Ste Barbe. Pour finir et comme suite à l'article de la précédente gazette sur les diagnostics d'assainissements individuels, vous pourrez prendre connaissance du courrier d'explications d'EAU17 (Syndicat des Eaux Départemental) et de la mairie pour un commencement de l'opération en février 2024.

En cette fin décembre et au nom de toute l'Equipe Municipale, Elus et Agents, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année 2023, prenez soin de vous et prenez soin des autres.

Bien amicalement

Didier votre Maire



édito



Invitation
A la cérémonie de la sainte-barbe
Des sapeurs-pompiers
De Brizambourg

SDIS 17 – Service départementale d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Centre de secours de Brizambourg

Le lieutenant Baron Xavier, Chef de Centre
L'adjutant Guerineau Pierrick, son adjoint
Ont le plaisir de vous convier à la cérémonie de la Sainte-Barbe 2023
Le Samedi 13 Janvier 2024 à 18h30 au centre de secours de Brizambourg

C.I.S Brizambourg 3 rue du puits chevalier 17770 Brizambourg Tel : 06-83-38-73-72 chef-cpi-brizambourg@sd17.fr

CÉRÉMONIE DE VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

LE **VENDREDI 5 JANVIER A 18H45**, votre Maire et vos Elus Municipaux seront heureux de vous recevoir dans la Salle Municipale pour la Cérémonie des Vœux de la Commune. Les Associations communales et la Bibliothèque municipale y présenteront leurs activités et leurs projets pour 2024. Un vin d'honneur prolongera la Cérémonie.

Pour cette cérémonie nous invitons par courrier tous les nouveaux habitants ou nouvelles entreprises de la Commune... C'est une des raisons pour laquelle il est important, lorsque l'on s'installe sur la commune de se faire connaître en Mairie.... Merci





Diagnostic des INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



Vous êtes propriétaire d'une habitation équipée d'une installation d'assainissement non collectif n'ayant pas fait l'objet de contrôle au cours des 10 dernières années ? Vous êtes concernés.

POURQUOI ?

Le rejet des eaux usées domestiques peut avoir **des conséquences sur notre santé et sur notre environnement direct** s'il n'est pas correctement traité par les installations d'assainissement non collectif. Les communes, par le biais du Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC), ont l'obligation de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de ces installations.

COMMENT ?

Pour ce faire, Eau 17, exerçant la compétence SPANC sur votre commune, a missionné le bureau d'études NCA, qui interviendra sur prise de rendez-vous individuels. Ainsi chaque propriétaire recevra un courrier d'avis de passage.

DANS QUEL BUT ?

Vérifier que le fonctionnement de l'ensemble des dispositifs d'assainissement individuels ne risque pas d'entraîner une pollution des eaux et du milieu aquatique, et ne porte pas atteinte à la santé publique. En plus de l'aspect d'obligation légale, ces contrôles ont donc de réels objectifs environnementaux et sanitaires.

La campagne de diagnostics débutera

EN FEVRIER 2024



NCA Environnement
17100 SAINTES
anc@nca.fr
Tel : 05 49 00 43 26